

**PROMOTEURS
IMMOBILIERS**

Avec le Réseau de Chaleur de la Cluse de Chambéry

Choisissez un mode de chauffage
économique, sûr et écologique

94,4 % d'EnR&R dès 2028



LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR

Une solution clé en main, simple à mettre en place

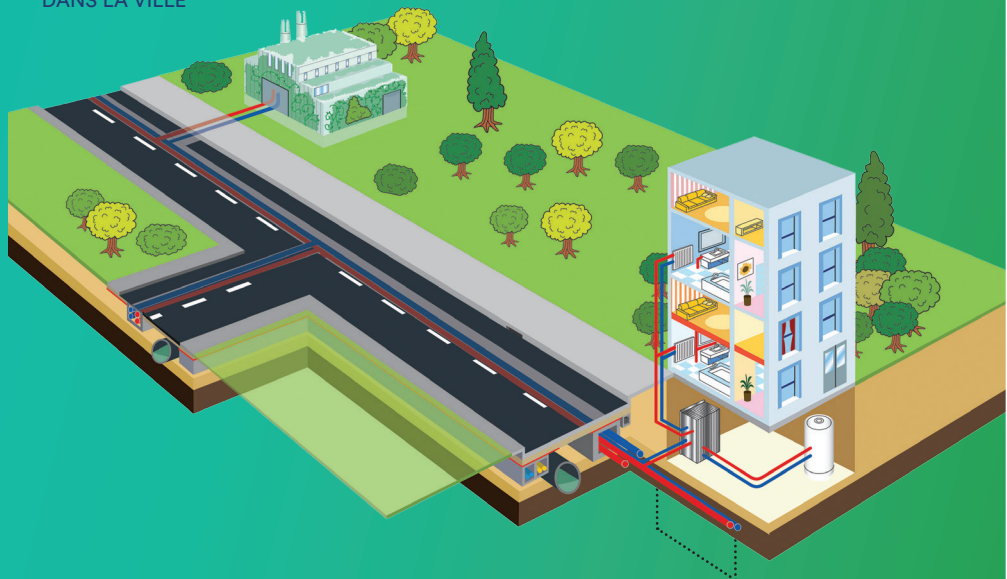
La loi de transition énergétique pour la croissance verte insiste sur l'utilité et la pertinence du réseau de chaleur dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Alimenté par une ou des chaufferie(s) centrale(s), le réseau de chaleur est une solution particulièrement adaptée pour fournir de la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire à des bâtiments collectifs comme des hôpitaux, écoles, bâtiments tertiaires, logements collectifs.

Pour cela, il suffit de vous trouver à proximité d'une canalisation.

Le réseau de chaleur offre un moyen de chauffage économique, confortable, sûr et écologique. Il offre de nombreux atouts pour vous et pour vos clients

DISTRIBUTION DE CHALEUR
DANS LA VILLE



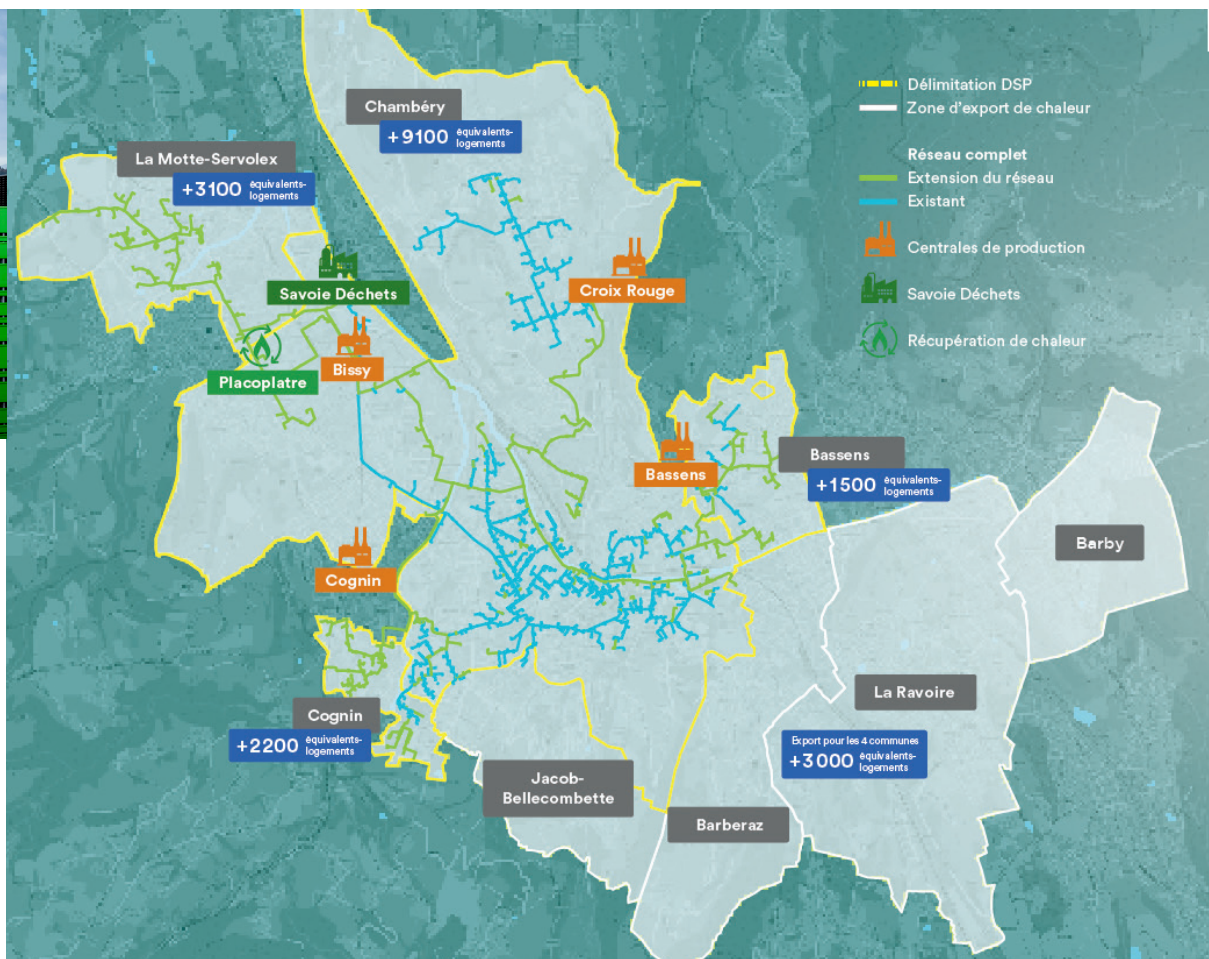
Classement du réseau : depuis le 1er juillet 2025, le réseau R3C est classé.
Le raccordement est donc obligatoire si votre bâtiment est situé dans la zone de développement prioritaire (consultable sur le site internet de R3C).

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION
POUR RACCORDEMENT ET
FOURNITURE DE CHALEUR



R3C, LE RÉSEAU DE CHALEUR DES COMMUNES DE CHAMBÉRY, BASSENS, LA MOTTE-SERVOLEX ET COGNIN

Ce réseau, alimenté à 94,4% par des énergies renouvelable et de récupération, s'étend sur 62 kilomètres et 630 points de livraison. Il dispose de 4 points de production (chaufferies de Bissy, de Bassens et de CroixRouge) et de l'incinération des ordures ménagères.



LES ATOUTS POUR VOUS ET VOS CLIENTS

Un chauffage économique, confortable, sûr et écologique

UN CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

POUR VOUS

- Un investissement et des coûts d'entretien plus faibles par rapport à une autre solution de chauffage collectif
- Un gain de place (sur le foncier), offrant des m² valorisables pour d'autres usages
- Garantie des équipements de production de chaleur portée par R3C (pas de décennale pour vous)

POUR VOS CLIENTS

- Un prix attractif et stable dans le temps grâce à la mixité énergétique (94,4 % d'EnR&R) et une TVA à 5,5 %
- La baisse des dépenses d'entretien (maintenance et renouvellement)
- Un investissement unique pour toute la durée de vie du bâtiment par rapport à une installation classique à renouveler tous les 15 ans en moyenne

UN CHAUFFAGE CONFORTABLE

POUR VOUS

- L'installation et la mise en place sont entièrement réalisées par le concessionnaire
- Un accompagnement technique sur la partie secondaire par les équipes de R3C

POUR VOS CLIENTS

- L'assurance d'un chauffage continu, fiable et à bonne température
- Un service public contrôlé par les autorités

UN CHAUFFAGE SÛR

- Pas de combustion sur place, plus de risques d'incendie, moins de contraintes réglementaires
- Pas de fumée, pas de pollution sur site, pas d'odeur, ni de bruit

UN CHAUFFAGE ÉCOLOGIQUE

- Une solution durable et vertueuse, inscrite dans les politiques environnementales des collectivités
- Valorisable dans le cadre de la réglementation thermique et dans les DPE
- Une réduction des émissions des gaz à effet de serre par rapport à une solution avec des énergies fossiles
- L'utilisation de ressources renouvelables locales provenant de l'industrie forestière dans un rayon de 70 km autour de Chambéry et énergie de récupération à partir de la valorisation de l'incinération des ordures ménagères



COMPARAISON AVEC D'AUTRES SOLUTIONS

Pompes à chaleur

- Entretien plus complexe et plus coûteux
- Place nécessaire plus importante
- Coût de l'énergie plus élevé et moins stable
- Énergie non renouvelable

Chaudière gaz

- Maintenance complexe et coûteuse
- Mobilisation de foncier plus important
- Cheminée nécessaire
- Fiscalité à la hausse, prix plus élevé

Chaudière bois

- Présence de cheminée et d'un silo
- Livraison du bois par camion
- Lourds investissements et coût d'entretien très élevé
- Forte mobilisation de foncier



SE RACCORDER EN 3 ÉTAPES

1

ÉTUDE DE RACCORDEMENT

Étude réalisée par R3C en relation avec votre BE Fluides : tracé du réseau, besoins calorifiques, schéma hydraulique, date de mise en service souhaitée.

2

SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT

Précisant la puissance souscrite adaptée aux besoins, la date d'effet, la durée de l'abonnement, la date de raccordement, les tarifs (mégawattheure et abonnement), le montant des droits de raccordement.
Un tarif unique à tous les abonnés fixé dans le contrat de délégation de service public.

3

RACCORDEMENT DE L'IMMEUBLE AU RÉSEAU

Connexion de l'immeuble au réseau, mise en place de la sousstation, mise en service.
Possibilité de fournir de la chaleur avant l'arrivée des occupants.



Contact :

R3C
193 rue Pré Demaison
73000 Chambéry

contact-commerce-r3c@dalkia.fr

Pour en savoir plus sur le réseau R3C, rendez-vous sur : www.chaleur-urbaine-r3c.com